



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/11/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 17

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

09/11/2022

Date d'affichage

09/11/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, Mme VILLENEUVE Jocelyne

Procuration(s) :

M. CHABROUT Guy donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à Mme MAURIN Marina, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHABROUT Guy, M. JUNQUET Fabien, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 73

Objet : Décision décidant l'élargissement d'une voie communale

Où la communication du Maire exposant qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 22 septembre 2021, d'une proposition d'élargissement de la voie communale n° 3 dite de Bosdarros, il a fait procéder à une enquête publique par M. BAQUE Gérard commissaire-enquêteur, désigné par arrêté du 12 août 2022.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies à l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi ;

Considérant que l'élargissement de cette voie permettra l'intégration de trottoirs réalisés dans le cadre de la construction de la Médiathèque par la Communauté de communes du Pays de Nay ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Nay cède gratuitement le terrain d'assiette de la voie ;

Considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet ;

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'élargissement de la voie communale n° 3 dite de Bosdarros, conformément au plan parcellaire ci-annexé ;

DECIDE l'acquisition à titre gratuit de l'emprise du trottoir sur la parcelle AD563, nécessaire à cette opération, appartenant à la Communauté de communes du Pays de Nay.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA